

LE PETIT JOURNAL DE L'AFANAM

N°1

EDITO

Il y a maintenant un peu plus d'un an que l'AFANAM a vu le jour. Anne Torzec, Jacqueline Cadio et moi-même concrétisons ainsi un projet envisagé depuis plusieurs années. Nous avons milité ensemble à EFA et souhaitons nous engager au niveau du pays d'origine de nos enfants.

Nous avons été encouragées et soutenues dans notre initiative par notre « marraine » Dominique GRANGE, présidente de l'AFANAC (Chili) et auteur de plusieurs ouvrages sur l'adoption.

Les circonstances liées aux remises en cause de l'adoption plénière et l'engagement du mouvement associatif contre la circulaire Guigou ont créé les conditions de notre passage à l'acte. C'est donc chose faite : l'AFANAM, nouvelle APPO (association par pays d'origine) existe.

Depuis nous nous sommes fait connaître et le nombre d'adhérents augmente régulièrement. Nous vous remercions pour votre soutien et participation à l'AFANAM.

Madagascar est le 4ème pays d'origine des enfants étrangers adoptés en France. Il nous semble très important d'occuper notre place d'interlocuteur au niveau des relations entre les deux pays. Il s'agit également de créer un lieu de rencontre, d'échanges et d'aide aux familles adoptives.

Ce premier numéro, aussi modeste soit-il, se veut être un lien entre les adhérents mais également avec Madagascar qui est, pour nous parents adoptifs, notre pays d'adoption.

Hélène MAHEO, Présidente.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

suite à l'AG du 11 mars 2000

Présidente : Hélène MAHEO, mère de 6 enfants adoptés nés à Madagascar

Vice Présidente : Aude LE FLOCH, mère de 4 enfants adoptés dont 2 nés à Madagascar

Trésorière : Jacqueline CADIO, mère de 3 enfants dont 2 enfants adoptés nés à Madagascar

Secrétaire : Anne TORZEC, mère de 2 enfants adoptés nés à Madagascar

Membre : Pierre THEVENET, père d'un enfant adopté nés à Madagascar.

LES ACTIVITES DE L'AFANAM SUR L'ANNEE ECOULEE

Mai 1999 : Création de l'AFANAM

Participation à la signature du manifeste contre la circulaire Guigou. L'AFANAM réunit 350 signatures.

5 Juin 1999 : Manifestation contre la circulaire Guigou à Paris ; Présence de 4 membre de l'AFANAM.

Juin 1999 : Envois de courriers et documents auprès de différentes institutions et associations (DISS, EFA, autres APPO...) afin de présenter l'association. Prise de contacts avec les différentes autorités françaises : MAI, DISS...

Septembre 1999 : Envoi d'un premier courrier de présentation de l'association à l'ambassade de Madagascar à Paris.

Entrevue avec Mme Dréau, inspecteur et de Mme Morice-Dumaine, responsable du service Adoption de la DISS de Loire-Atlantique . Adhésion à la Charte des APPO.

Novembre 1999 : rencontre avec les autorités malgaches lors d'un voyage à Antananarivo : Madame la Juge des enfants de Antananarivo, Madame la directrice de l'enfance et du bien-être de la famille du Ministère de la Population, Madame Matthieu, assistante sociale auprès du Consulat de France.

Ces rencontres visaient à présenter l'association dans ses objectifs et projets. Un dossier était remis. Les échanges ont été chaleureux et nos interlocuteurs ont manifesté un grand intérêt pour les objectifs de l'AFANAM.

La liste complète des centres agréés nous est remise. Depuis nous la diffusons à nos adhérents.

Novembre 1999 : Participation à une réunion collective des APPO à Paris.

11 mars 2000 : Première Assemblée Générale de l'AFAENAM. Nous avons le plaisir d'y accueillir une trentaine d'adultes et une dizaine d'enfants.

25 mars 2000 : participation d'un membre de l'AFAENAM à l'AG de Adoption Sans Frontières à Nantes.

Le 28 mars 2000, soulagement pour tous les parents adoptifs : la loi proposée par le Professeur MATTEI est votée. Elle propose une norme de conflit de loi qui permet de reconnaître la validité des jugements prononcés à l'étranger, après vérification. L'ensemble des associations réunies en collectif s'en félicite. Nous transmettons nos remerciements aux membres qui ont été très actifs dans cette lutte et qui ont assuré les nombreuses réunions de travail avec les membres du cabinet de Madame la ministre Guigou.

7 mai 2000 : rencontre avec Monsieur Totobenazara (cf texte encadré).

18 juin 2000 : une adhérente présente l'AFAENAM lors d'une réunion d'EFA 56.

CONSTITUTION D'UN RESEAU DE RELATION ENTRE ADHERENTS DE L'AFAENAM

Afin de constituer un réseau d'information mutuelle, l'AFAENAM propose aux adhérents ayant adopté un ou plusieurs enfants nés à Madagascar, un fiche de mise en réseau qui collecte quelques renseignements relatif à la famille comme les coordonnées téléphoniques, adresse et quelques caractéristiques se rapportant à l'adoption des enfants : l'année, fratrie ou non, mode de mise en relation... Ces informations permettent ensuite de transmettre vos coordonnées à des adhérents en recherche d'informations. L'AFAENAM vérifie la nature de la demande avant de diffuser des coordonnées. La liste des membres du réseau n'est jamais communiquée en tant que telle. Si vous acceptez de vous associer à cette démarche, merci de nous demander la fiche à remplir. Cette démarche a été initiée pour faire profiter aux postulants à l'adoption de l'expérience de ceux qui sont aujourd'hui parents adoptifs.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE DR TOTOBENAZARA

responsable du service social et culturel à l'ambassade de Madagascar.

« Le 7 mai dernier, j'ai rencontré Monsieur Totobenazara à l'ambassade de Madagascar à Paris. L'ensemble des dossiers d'adoption transitent par son service.

Cette entrevue était l'occasion de présenter l'AFAENAM et d'établir un premier contact avec les services de l'ambassade. Il a été question, au cours de notre échange, des délais d'acheminement des dossiers vers Madagascar. Monsieur Totobenazara m'a expliqué les modifications apportées à cette procédure. Auparavant les dossiers partaient pour Madagascar par valise diplomatique. Les lenteurs accumulées dans les différents services occasionnaient des délais pouvant avoisiner 4 à 5 mois parfois.

Désormais les dossiers sont envoyés au fur et à mesure par courrier recommandé. Le temps ainsi gagné est considérable. Plusieurs futurs adoptants nous ont confirmé que leurs dossiers ont été transmis à Antananarivo sous deux mois environ. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces améliorations.

Par ailleurs, Monsieur Totobenazara s'est montré très soucieux de l'avenir des enfants en France et donc très intéressé par une collaboration avec les parents adoptifs par le biais de l'AFAENAM. »

Hélène MAHEO

Vos suggestions et témoignages sont les bienvenus pour la réalisation du prochain petit journal de l'AFAENAM. Merci de nous les transmettre par courrier.

CONTACTS :

AFAENAM

12, rue Arégnardeau
44100 NANTES

Téléphones : Anne Torzec : 02 51 78 65 23
Aude Le Floch : 02 40 59 74 19
Hélène Mahéo : 02 40 74 46 12

Un site Internet sera prochainement ouvert à l'initiative d'une adhérente. Nous l'en remercions. A suivre...

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2000.

Le 11 mars dernier 35 d'entre vous répondaient à l'invitation pour la première assemblée générale de l'AFAENAM à Nantes. Vous êtes, pour certains, venus de loin. L'intérêt que vous portez à notre initiative nous a touché.

Dominique Grange était présente en tant qu'invitée d'honneur et représentante du collectif des APPO. Nous la remercions pour son précieux soutien.

Un tour de table a permis à chaque participant de se présenter et de situer leur situation face à l'adoption. Quelques uns sont parents adoptifs d'un ou plusieurs enfants nés à Madagascar ou ailleurs. D'autres ont entamé les démarches avec différents pays. D'autres encore sont en cours d'agrément et ont été informés de l'existence de l'AFAENAM par la DISS de Loire-Atlantique.

Le rapport moral, faisant état des activités de l'association au cours de l'année passée, a été présenté et voté (cf texte ci-dessus)

De même, le rapport financier, excédentaire : 2900F de recettes et 1231F de dépenses, a été approuvé.

Les objectifs de l'AFAENAM ont été rappelés :

- Aide aux postulants,
- Lien avec les autorités malgaches et françaises,
- Echanges entre les familles.

Dominique Grange est intervenu pour retracer l'histoire des APPO. Des parents adoptifs d'enfants nés en Colombie se sont mobilisés contre une campagne de presse calomnieuse envers l'adoption. L'APAEC a été créée pour pouvoir se constituer partie civile lors d'un procès contre TFI. A la suite de ce procès, d'autres APPO se sont créés dans le but de prolonger les liens établis avec les pays d'origine des enfants et de rassembler, pour des moments forts (fêtes, pique-niques...) les familles.

Dominique Grange nous a informé de l'évolution des démarches contre la circulaire Guigou. Ce texte visait à limiter les risques de dérives en matière d'adoption, notamment au Vietnam. Or, ces dérives ne concernent qu'environ 1% des dossiers, selon une enquête menée au Vietnam par le Ministère. La Circulaire remet en cause l'adoption plénière dans ses fondements. Il faut, nous dit Dominique Grange « que les gouvernements refusent de laisser croupir les enfants dans les orphelinats et engagent une véritable politique en matière d'adoption ». Ceci ne peut se faire que par le dialogue, d'égal à égal, entre les différents pays. Les APPO et autres associations de parents adoptifs ont un rôle important à jouer pour favoriser ces échanges et faciliter la compréhension entre deux pays.

L'adoption à Madagascar aujourd'hui.

Madagascar est le 4ème pays d'arrivée des enfants adoptés en France en 1999.

L'AFAENAM est en mesure de communiquer la liste des centres agréés qui accueillent des enfants et auprès desquels il est possible de formuler des demandes d'adoption.

Un échange a eu lieu sur l'argent et l'adoption. En effet, il est nécessaire d'envisager un certain nombre de dépenses liées à l'entretien de l'enfant, aux démarches administratives et au transport de l'enfant. Chacun est amené à poser ses propres limites en la matière. Cependant, il est parfois intéressant de comparer les montants demandés par tel ou tel centre ou pour un avocat.

Il ne faut pas perdre de vue que lorsqu'un centre d'accueil demande une somme d'argent pour l'entretien d'un enfant, celle-ci dépasse souvent les frais réels liés à cet enfant. L'argent demandé est utilisé pour la vie du centre et donc pour l'ensemble des enfants accueillis, qui ne seront pas tous adoptés. Chacun choisit ou non d'accepter ce principe de solidarité au niveau du centre. Si vous souhaitez, avant de prendre un engagement, en discuter avec des membres de notre association, n'hésitez pas à nous contacter.

Hélène Mahéo signale que demande d'argent ne signifie par nécessairement trafic d'enfant. Attention à tous les clichés qui sont véhiculés par la presse.

Des échanges d'expériences ont eu lieu entre les participants. Un couple partait le lendemain de notre assemblée générale pour un voyage à Madagascar visant à déposer des dossiers auprès des centres d'accueil. Nous espérons que leur démarche aboutira. Un autre couple était en contact avec un centre pour une troisième adoption. Certains éléments leur ont semblé curieux, ils souhaitaient en discuter avec d'autres parents avant de s'engager.

L'assemblée générale s'est conclue autour d'un goûter et d'une photo.

La presse locale s'est déplacée pour couvrir l'événement. Ci-après l'article de Ouest-France :

L'Association de familles adoptives d'enfants nés à Madagascar L'AFAENAM pour faciliter l'adoption



De nombreuses familles ont rejoint l'AFAENAM, partageant ainsi leur expérience et ouvrant pour l'adoption.

L'AFAENAM est la première association de parents adoptifs dont les enfants sont nés à Madagascar. Samedi, l'assemblée générale de l'association créée en mai dernier, a permis de rappeler aux futurs parents adoptifs les devoirs et les pièges à éviter.

Jusqu'à l'année dernière, il n'existait pas d'association des parents adoptifs d'enfants nés à Madagascar. Et ce, alors que l'île est le 4^e pays des adoptions en France. C'est désormais chose faite avec l'Association de familles adoptives d'enfants nés à Madagascar.

Les principaux objectifs de l'association sont de proposer une aide technique aux futurs parents adoptifs. Elle veut également s'attacher à créer des échanges entre familles pour faciliter l'expérience à partir

des procédures d'adoption et surtout pour éviter les pièges trop vite tendus. L'association se propose de devenir un relais avec les autorités malgaches. « Nous avons déjà pris des contacts à l'occasion de notre séjour en décembre. Nous essayons de mettre en place des liens réguliers avec les autorités mais aussi avec les œuvres et autres », révèle la présidente, Mme Mahéo.

L'association entend jouer un rôle important face aux problèmes d'adoption. Par exemple, elle n'a pas hésité à se manifester vivement contre la circulaire Guigou qui met en péril l'adoption internationale : pétition, marche symbolique et action auprès du gouvernement.

La toute jeune entité se fait déjà sa place au milieu des autres associations d'adoption. « Nous avons rencontré les conseillers du ministre à plusieurs reprises et nous avons enfin obtenu une entre-

vue avec Mme Guigou au cours de laquelle on devrait être fixé quant à l'avenir de cette circulaire et dorénavant de celui de l'adoption internationale », explique Mme Mahéo.

Après être revenu sur les différentes procédures et autres problèmes rencontrés par les parents, le bureau a évoqué les projets qu'il entend mettre en place cette année. « L'information et l'accueil de familles mais l'association voudra surtout être un lieu de rencontre pour les parents et futurs parents. Enfin, nous éditerons pour nos membres, dispersés sur toute la France, un feuillet d'information semestriel de nouvelles de Madagascar, des mises à jour des lois relatives à l'adoption et des listes personnelles d'adoption confiées au bureau.

Contact : l'AFAENAM, 12, rue Arégnau 44100 Nantes
Tel. 02 40 74 46 12. 02 51 78 55 20
02 40 59 00 95.

Association de Familles Adoptives d'Enfants Nés à Madagascar (AFAENAM)

12, rue Arégnau 44100 Nantes

Tel 02 51 78 65 23 ou 02 40 59 74 19 ou 02 40 74 46 12

Il n'y avait pas d'association de parents adoptifs dont les enfants sont nés à Madagascar. C'est maintenant chose faite. Cette association se nomme :

AFAENAM

c'est à dire,

Association de Familles Adoptives d'Enfants Nés A Madagascar.

Le but premier de cette association est de fédérer les familles et ainsi d'être un interlocuteur privilégié entre les autorités françaises et malgaches sur toutes les questions liées aux adoptions d'enfants d'origine malgache adoptés en France. Nous souhaitons élargir ce contact aux questions d'intégration des enfants dans leurs nouvelles familles et leur nouveau pays.

L'autre objectif est de rassembler les familles autour de l'origine culturelle commune de leurs enfants. Les formes sont encore à déterminer.

Si cette association vous intéresse, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

AFAENAM

**12, rue Arégnardeau
44100 - NANTES**

Tel : 02 40 74 46 12

ou : 02 51 78 65 23

ou : 02 40 69 00 95

Merci de vous joindre à nous et à bientôt.

Je souhaite adhérer à l'AFAENAM, je joins 150 F pour l'adhésion annuelle
(une adhésion par famille).

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Le -----/-----/2000

Signature :

A renvoyer à l'AFAENAM - 12, rue Arégnardeau 44100- NANTES